



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET :

N° 8890 - STM

RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE

Circulation et Stationnement

Réglementation à l'occasion de
travaux

Rue Jules Ferry

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-1 ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande de l'entreprise TRAPDID BIGONI SAS siégeant 3 Rue des Portions à SAINT-NABORD (88200), qui doit procéder, pour le compte de la ville de Remiremont, aux travaux de mise à niveau des tampons d'assainissement et des bouches à clé, Rue Jules Ferry ;

CONSIDÉRANT que dans ce cadre et pour des raisons de sécurité publique, il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter la circulation et éviter les encombrements et les accidents ;

ARRÊTONS

Article 1^{er}. - **A compter du lundi 19 avril 2021, jusqu'à l'achèvement des travaux dont la durée est estimée à 1 semaine :**

- La circulation sera interdite **Rue Jules Ferry** dans le sens **Ecoquartier** → **Place des Martyrs de la Résistance**.
- L'accès aux riverains et aux commerces sera maintenu, la circulation se fera dans le sens **Place des Martyrs de la Résistance** → **Ecoquartier**.
- La circulation pourra être ponctuellement alternée par des feux tricolores, **Rue Jules Ferry**.
- La chaussée sera rétrécie dans l'emprise des travaux et la vitesse limitée à 30 km/heure.

Article 2. - Durant cette même période, le stationnement pourra être ponctuellement interdit dans l'emprise des travaux.

- Les véhicules en stationnement irrégulier et susceptibles de gêner le déroulement des travaux pourront être mis en fourrière.

.../...

Article 3. - La présignalisation, la signalisation diurne et nocturne, et la protection nécessaires seront mises en place, entretenues et surveillées par les soins de l'intervenant effectuant les travaux sus mentionnés sous le contrôle des services de Police.

Article 4. - Le Commissariat de Police et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation,

A REMIREMONT
Le mardi 13 avril 2021

Le Maire,
Jean-Benoît TISSERAND

Diffusion :

- P.T.C.V. 1 ex
- Ateliers Municipaux (mail) 1 ex
- Police Nationale (mail) 1 ex
- Police Municipale (mail) 1 ex
- Gendarmerie (mail) 1 ex
- Centre de Secours (mail) 1 ex
- Service Communication (mail) 1 ex
- Affichage 1 ex
- Société TRANSDEV (mail) 1 ex
- SICOVAD (mail) 1 ex
- Service A.V.A. (mail) 1 ex
- U.R.C.A. (mail) 1 ex
- Conseil Régional Grand Est -
Pôle Transport (mail) 1 ex
- C.Dép.88 – Centre d'exploitation -
Remiremont 1 ex
- Entreprise (mail)
- + Affichage chantier 1 ex